



Aménagement et Urbanisme

En matière d'aménagement et d'urbanisme, la Communauté est compétente pour :

- L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le suivi, en qualité de personne publique associée, des PLU des communes et de tout document d'urbanisme.
- La création et la réalisation de Zones d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) d'intérêt communautaire.
- Les études et l'acquisition de réserves foncières d'intérêt communautaire.
- Intervenir en commission départementale d'équipement commercial pour délivrer un avis sur les projets d'implantation de surfaces commerciales de plus de 1 000 m².

Par ailleurs, le secteur de la Gare de Melun a été reconnu d'intérêt communautaire pour le volet aménagement..

Le SCoT, qu'est-ce que c'est ?

Le Schéma de Cohérence Territorial

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) est un moment privilégié pour doter notre Agglomération d'une vision d'avenir pour...

- Comprendre le SCoT



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL
DE SEINE**

297, rue Rousseau Vaudran CS
30187
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex
01 64 79 25 25

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30